



Le Rollotois

Mairie de Rollot

N°97
Octobre
2024

MAIRIE

15 Rue Saint-Nicolas
80500 Rollot



03 22 78 28 47

Fax : 03 22 78 51 10

Mail : mairierollot@orange.fr

<http://www.mairie-rollot.fr>

ACCUEIL MAIRIE :

Lundi : 17h - 18h

Jeudi : 9h - 11h

Vendredi : 17h - 18h

ACCUEIL AGENCE POSTALE :

Lundi : 15h - 18h

Mardi Mercredi jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 15h - 18h, horaire d'hiver

du 01 novembre au 1 avril

sinon 16h - 19h

Carte d'identité / Passeport :

Police Municipale Montdidier



03.22.78.75.80



Rollot Athletic Club

5 Juin 1968

Coupe Chivot à Maignelay

Rédacteurs :

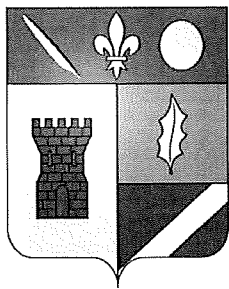
Directeur de la publication le Maire

Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Pichard

Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission Communication : Jean-Luc Grimal



Votre Conseil Municipal



Michel Choisy

Le Maire

Les Adjoints au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2^{ème} adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3^{ème} adjoint,

Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard
Déléguée aux associations

Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

Permanences des élus :

Le Maire

Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92

de 9h à 10h sur rendez-vous

Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous

1^{er} adjoint Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49

2^{ème} adjoint Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53

3^{ème} adjoint Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

Le Mot du Maire,

Puisque la rentrée est déjà derrière nous, revenons tout d'abord sur la période estivale et les nombreuses activités festives organisées par les associations et la municipalité.

Je veux ici remercier les bénévoles qui ont grandement contribué à la réussite de ces manifestations, lesquelles ont réuni à chaque fois un très nombreux public. De la foire-brocante du mois de juin jusqu'à la fête locale du mois d'août, sans oublier la fête de la musique et le magnifique concert offert par « Barbara », en remerciements des nombreux dons offerts suite à l'incendie de sa maison. Les festivités du 14 juillet et ses animations (repas, jeux et 2^{ème} concert de Barbara !), les concours de pétanque du comité des fêtes et des 3 M, les animations de l'association « Au pré d'Isidore » des prairies de Regibaye (concert et repas « du champ à l'assiette ») et le grand rassemblement de longue Paume organisé par nos amis de Méry la Bataille et la municipalité qui à réuni près d'un millier de spectateurs ! sans oublier le ball-trap du club colombophile.

Rollot vit, la commune bouge grâce à vous qui répondez présent.

Vous découvrirez dans ce nouveau numéro, des informations sur la vie communale : rentrée scolaire, effectifs, travaux réalisés et à venir..... et le programme des spectacles fêtes et cérémonies.

Bonne lecture,

Michel CHOISY

Les Commissions :

- **Commission Communication, Environnement, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal 1^{er} Adjoint

Membres du Conseil : Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

Adjoint responsable : Marc Choisy 2^{ème} Adjoint

Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies : Patricia Pichard

Membres du Conseil : Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur – Richard Harrissart - Perrine Ricquebourg Membres : Marjorie Huille, Richard Duquenne, Didier Pichard.

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette 3^{ème} Adjoint

Membres du Conseil : Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur – Marynès Pillon - Bernadette Gellynck

- **Commission Affaires Sociales.**

Conseillère déléguée : Marynès Pillon.

Membres du Conseil : Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule – Perrine Ricquebourg Membres : Huguette Laforet - Céline Radiguet - Arthur Ropital.

- **RPI Rollot-Piennes-Onvillers.**

Michel Choisy

Suppléant : Marc Choisy

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

Titulaires : Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette Suppléant : Laurent Letupe

- **SIAEP de Guerbigny.**

Titulaires : Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette Suppléants : Jean -Luc Grimal - Christophe Butez

- **Commission finances.**

Le Maire, les 3 adjoints

Membres du Conseil : Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez

- **Commission d'appel d'offre.**

Le Maire, les 3 Adjoints et 1 membre du conseil : Yohann Levasseur

- **Com de Com du Grand Roye.**

Michel Choisy

Suppléant : Jean Luc Grimal

- **AFR. Association Foncière de Remembrement.**

Le Maire

✓ LA MAIRIE VOUS INFORME

✓ COMMUNICATION

La commune de Rollot est désormais adhérente de l'application mobile INTRAMUROS qui vous permet de vous informer sur la vie communale. Il vous suffit de télécharger GRATUITEMENT sur votre téléphone mobile l'application INTRAMUROS et ainsi de découvrir les alertes météo par exemple, les actualités, les services de la mairie, les événements de votre commune et des alentours.. etc

✓ INFORMATION

Le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans se déroulera à partir de janvier 2025 pour notre commune. Cela permet d'établir la population officielle de la commune, les caractéristiques des logements et des habitants. Les chiffres recueillis permettent de définir la participation de l'état au BUDGET et conditionnent beaucoup d'éléments vitaux pour la commune tels que les écoles, l'urbanisme en général, nouveaux logements.... Deux agents recenseurs seront recrutés et formés. Merci par avance de leur réserver un meilleur accueil, ils sont là pour vous aider.

✓ DISTRIBUTEUR DE PIZZA :

Un distributeur automatique de PIZZA sera prochainement installé Rue Haute à Rollot.

A PROPOS des.... mauvaises herbes ! Des voix s'élèvent se plaignant parfois de l'état du cimetière.... Et des trottoirs gravillonnés envahis par les mauvaises herbes. Je rappelle l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques et que les produits de substitutions ne sont pas très performants dans la durée. Reste... la binette et la solidarité. Chacun pouvant faire un effort ! Sachez que de notre côté nous faisons le maximum, 3 désherbages manuels du cimetière cette année.

✓ SCOLAIRE et PERISCOLAIRE

Le feuilletton de l'été : Après avoir annoncé la fermeture d'une classe en juin pour la rentrée malgré un courrier dénonçant cette décision injustifiée, selon nous car les effectifs prévisionnels étaient identiques (124 élèves) ce qui a nécessité une réorganisation des classes du RPI, l'éducation nationale nous a annoncé le lendemain de la rentrée la réouverture de la classe fermée !!! Nécessitant à nouveau de revoir l'organisation.

Du changement chez les enseignants (voir dans le Rollotois.)

Une nouvelle organisation dans le périscolaire et dans l'accompagnement pour le bus scolaire. Espérons que cela soit synonyme de moins d'indiscipline notamment dans le bus.

Un changement d'horaire a été sollicité pour faire face au nombre sans cesse croissant d'enfants fréquentant la cantine-garderie le midi afin d'élargir la pause méridienne qui n'est, à ce jour, pas accepté au grand regret du personnel qui doit assurer le service en un temps restreint et aussi pour les enfants.

✓ CULTURE

Dans le cadre du projet culturel de territoire initié par la communauté de communes plusieurs réflexions sont menées en premier lieu celui de la réouverture de la bibliothèque municipale envisagée pour 2025. Une réorganisation est en cours. Inventaire des livres, aménagement intérieur, nouveau mobilier, informatisation, travaux de peinture etc...

Une équipe de bénévoles se met en place avec à sa tête Patricia Maertens et grâce à l'apport de nouveaux livres en provenance de plusieurs communes du canton sera plus attractive. Une adhésion à la bibliothèque Départementale est prévue et une bénévole participera à la formation.

Une rencontre est prévue avec les responsables du réseau des maisons d'écrivains des Hauts de France afin d'échanger sur l'œuvre d'Antoine Galland (traducteur des contes des Mille et une nuits) et des possibilités de valoriser son œuvre au sein de ce réseau d'écrivains à travers des expositions, médiations et animations culturelles et ainsi mettre en avant le village de Rollot.

Une animation sur le thème « ALADDIN » est en réflexion pour l'année 2025.

✓ TRAVAUX

Des travaux de voirie vont avoir lieu courant octobre rue de Beauvoir (bordurage), rue de la Madeleine (trottoir) et rue Saint Nicolas (atelier municipal)

Des travaux de mises aux normes des PEI (points d'eau incendie) ont été réalisés rue de Beauvoir, Place Galland et rue de la Madeleine. Coût 10 100 € TTC subventionnés à 40 % par le Département.

L'éclairage LED est maintenant terminé et grâce aux économies d'énergie réalisées, il a été décidé de ne plus éteindre la nuit.

La vidéoprotection est également opérationnelle mais suite aux nombreuses incivilités et dégradations de cet été, il a été décidé de compléter et de modifier le dispositif sur certains lieux « sensibles ». Le dossier est déposé auprès des services de l'état pour validation.

Rénovation énergétique des bâtiments

Les études sont terminées, un premier forage test a été réalisé et permettra de connaître le nombre de forages nécessaires pour chauffer l'ensemble des bâtiments communaux concernés. Les travaux sont programmés pour l'été 2025, isolation, forages, construction de la chaufferie.

Village d'Avenir

A l'invitation de monsieur le Préfet, la Commune de Rollot a participé à la conférence des maires « Village d'avenir » à Amiens.

Pour l'occasion le Maire de la Commune était accompagné de sa secrétaire de Mairie ; lesquels ont participé à la table ronde « ingénierie de proximité sur le thème : «le rôle de la secrétaire de mairie » animée par la cheffe de projet « village d'avenir ». Belle occasion de représenter positivement la commune.

✓ LOCATIONS DE SALLE

Les réservations ne sont validées qu'à réception du règlement de l'acompte.

Conformément aux conditions générales.

✓ OPAH :

Des aides pour rénover votre logement.

L'OPAH est une opération programmée d'amélioration de l'habitat menée par l'ETAT, l'ANAH et la **COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU GRAND ROYE.**

Elle aide les propriétaires qui réalisent des travaux par un accompagnement financier technique et administratif en matière d'économies d'énergie, de réhabilitation de logement et de travaux d'autonomie pour lesquels vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé.

Renseignez-vous auprès de la Mairie où contacter le 03.65.79.02.90 et par mail :

Opahgrandroye@citemetrie.fr

✓ BUS FRANCE SERVICES.

Service mis en place par la Communauté de Communes.

Service itinérant qui vient à la rencontre des habitants de nos communes pour les aider dans les démarches administratives.

Neuf services dans le bus : Pôle emploi, MSA, ANTS, (agence Nationale des titres sécurisés) point justice, la poste, DGFIP (finances publiques) santé famille retraite, assurance maladie, assurance retraite et CAF.

Pour plus d'informations consulter la Com de Com au 03 22 37 50 50 ou la mairie 03 22 78 28 47.

✓ RAPPEL ELAGAGES.

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) impose aux propriétaires riverains de la voie publique, l'obligation de couper les branches qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage, ainsi que la conservation des chemins et

D'ÉLAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.

Voir arrêté du 7 janvier 2021.

✓ RAPPEL J'ENTRETIENS MON TROTTOIR.

Pour faire face à l'interdiction d'utiliser les produits phytopharmaceutiques la Commune compte sur votre participation à l'effort collectif et citoyen.

Chaque habitant doit maintenir son trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation, certains (peu) le font et nous les en remercions.

Nous en appelons à la solidarité de tous.

✓ BAR – TABAC

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h sans interruption.

Samedi 8h30 - 12h.

❖ Un distributeur automatique de billets au bar tabac les «3M»

❖ Les demandes de carte grise.

❖ VENTE DE PIZZA



L'établissement propose de nombreux services.

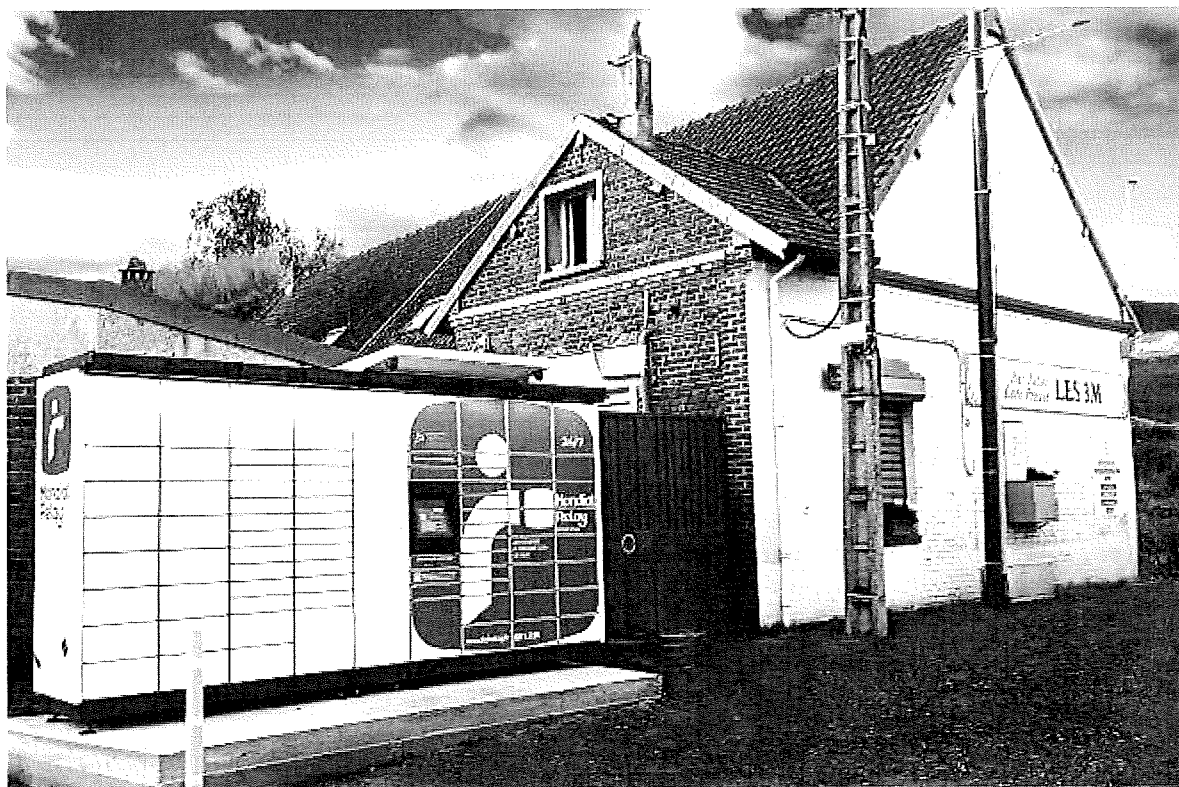
Factures dotées d'un QR code, Fromage, vins, boissons à emporter, bijoux, carterie, ZIPPO,

E- liquide etc...

• NOUVEAU SERVICE

Finis les kilomètres pour déposer et/ou retirer vos colis.

Après chronopost, DPD, UPS, LOKER c'est maintenant MONDIAL RELAY installé au «3M» rue de la Madeleine.



✓ ANIMAUX ERRANTS

(Voir arrêté en Mairie du 13/06/2024)

Dispositions et responsabilité des propriétaires de chiens et chats errants sur le domaine public.

✓ RAPPEL REGROUPEMENT COMMANDE FUEL

Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)

1^{er} au 15 octobre 2024

1^{er} au 15 janvier 2025

1^{er} au 15 avril 2025

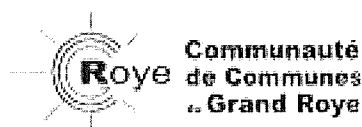
1^{er} au 15 juillet 2025

✓ BRULAGE DECHETS

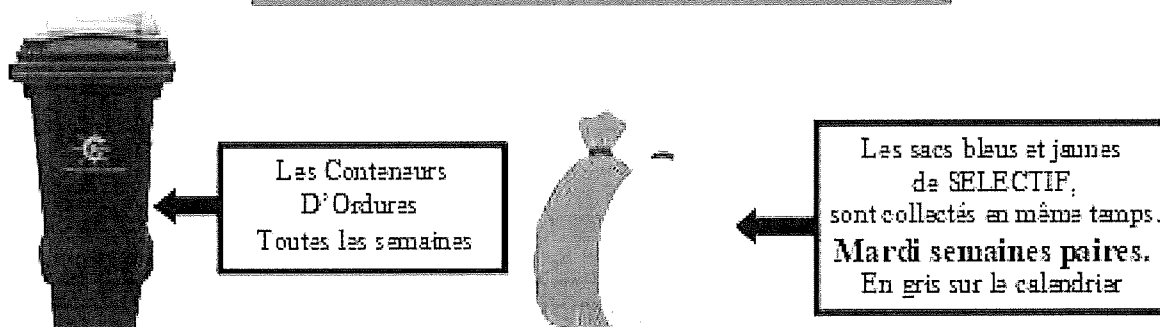
- Le brulage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc.... est interdit par arrêté préfectoral. En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.
- Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie, **pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.**
- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à la charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).

RAPPEL INFORMATION IMPORTANTE :

✓ ORDURES MENAGERES, SACS BLEUS, SACS JAUNES



INFOS TRI 2024 ROLLOT



Il est rappelé que les poubelles ainsi que les sacs bleus et jaunes doivent être sortis la veille du jour de ramassage et qu'elles ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public.

Il en va de la responsabilité de chacun (sécurité dégradation).

Le calendrier 2025 sera sur le site de la Commune en début d'année.

✓ Cérémonie du 11 novembre

La municipalité et les anciens combattants vous invitent à la cérémonie du 11 novembre à 11 h00 devant le monument aux morts. Dépôt de gerbe, allocution du maire, lâcher de pigeons, participation des enfants des écoles et verre de l'amitié.

✓ RPI Rollot/ Piennes-Onvillers

• Coordonnées des écoles :

Rollot: 17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT / mail: ecole.rollot@ac-amiens.fr

Tel : 03.22.78.90.57 Élémentaire et direction le jeudi

03.22.78.92.15 Maternelle

Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi 80500 PIENNES-ONVILLERS Tel : 03.22.78.42.63

• Horaires des écoles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

	Rollot	Piennes-Onvillers
Matin	8h20 / 8h30 - 11h55	8h10 / 8h20 - 11h45
Après-midi	13h25 / 13h35 - 16h10	13h15 / 13h25 - 16h00

LES BUS :

Les inscriptions se font sur la plateforme : somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager .

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site www.trans80.fr. En cas d'intempéries, les changements sont consultables sur le site également.

Les classes et l'équipe enseignante :

- 2 classes maternelles à Rollot : 1 rue Saint Nicolas

PS-MS : 22 élèves avec Mme CRAFFE, Mme LANGLET et Céline Radiguet ATSEM

MS-GS : 22 élèves avec Mr CARRE et Fabienne Falsarella ATSEM

- 2 classes à Piennes-Onvillers : 1 rue du Lundi

CP : 16 élèves avec Mme RICHY

CE1-CE2 : 22 élèves avec Mme HAUDEGON ET Mme KRZYZANSKI

- 2 classes élémentaires à Rollot : 17 rue Saint Nicolas

CE2-CM1 : 20 élèves avec Mme ESTEVES

CM1-CM2 : 21 élèves avec Mme CORNET et Mr MOUSTADRAF

Calendrier scolaire 2024-2025

✓ Cantine :

Le prix du repas est négocié chaque année et il est voté par les conseils municipaux des communes du RPI de Rollot – Piennes-Onvillers.

Le tarif à compter du 01/01/2025 est de : 4.80€, comprenant le repas et la garderie du midi.

Les repas sont à réserver une semaine avant.

Les enseignants ne prendront pas de commande ou d'annulation de repas.

La responsable est Mme Perrin.

Prévenir au numéro ci-après en cas d'absence pour la cantine au 03.22.78.28.81 de 11h à 14h30 ou au 03.22.87.05.29.

✓ Garderie :

La fiche de réservation doit être complétée et remise à la garderie avant le jeudi précédent 9 heures, elle est à retirer à la garderie, à la mairie ou téléchargeable.

Garderie de 7h30 à 8h15 et de 16h15 à 18h30.

Tarifs 2024 :

Matin	
8h00 à 8h15	1.00€
7h30 à 8h15	1.40€
7h00 à 8h15	1.90€

Soirée	
16h10 à 16h30	1.00€
16h10 à 17h00	1.40€
16h10 à 17h30	1.90€
16h10 à 18h00	2.20€
16h10 à 18h30	2.50€

✓ CONNAITRE LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Un **citoyen mieux informé aide les secours** à intervenir dans de **meilleures conditions** et le **plus rapidement** possible.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, **veillez à préciser les 3 points suivants** :

- Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
- Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
- Précisez les motifs de votre appel.
- N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.

Enfin, écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours.

Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

✓ Samu : 15

✓ Police / Gendarmerie : 17

✓ Sapeurs-pompiers : 18

✓ Service des eaux : 03 22 37 42 02

✓ AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Il est rappelé aux nouveaux habitants qu'il est primordial de venir s'inscrire en Mairie lors de leur arrivée dans la Commune.



Le plan Vigipirate est rehaussé au niveau Urgence attentat

Parmi les mesures s'appliquant avec le niveau Urgence attentat :

- les contrôles d'accès des personnes et des véhicules peuvent être renforcés dans les bâtiments publics ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué à l'entrée des établissements scolaires, et en cas de refus le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser à la personne en question l'accès au bâtiment ;
- des lieux de culte peuvent faire l'objet d'une surveillance renforcée.
- Interdiction de stationner aux abords de l'école.

• ETAT CIVIL :

Mariage :	Pichard Didier & Douillez Séverine	08/06/2024
	Caule Frédéric & Szafranize Marine	10/08/2024
	Duroy & Baïche Barbara	07/09/2024
Naissance :	Henonin Maël	01/07/2024
	Clermont Bil Meï	19/07/2024
	Lemoine Romane	12/09/2024
Décès :	Meerschman Maryline	05/05/2024
	Marchand Claude	23/04/2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 Mars 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Harrissart Richard, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Butez Christophe, Caule Delphine

Pouvoir : Yohann Levasseur (à Cécile Grimal),

Absent : Mmes Ricquebourg Perrine et Blot Lydie

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Vote du Budget 2024, taux d'imposition et fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal après délibération vote, et approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre comme suit:

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 474 971.08 €

Dépenses et recettes d'investissement : 417 321.63 €

Le conseil municipal après délibération sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de reconduire les taux suivants pour l'année 2024 (inchangés depuis 2008) :

- **Taxe sur le Foncier Bâti**: 41.90 %
- **Taxe sur le Foncier non Bâti**: 36.28%
- **CFE**: 17.83%
- **Taxe d'habitation** : 24.94 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

ZAEnR bilan de la concertation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 19/02/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le vendredi 8 mars 2024 à 18h en mairie de Rollot.

Le Maire présente donc le bilan de cette concertation : 1 observation a été écrite dans le registre prévu à cet effet.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après ont été validées :

- solaire photovoltaïque sur bâtiment : parcelle cadastrée AH n°58.
- Agrivoltaïque : parcelle cadastrée YB n°50
- Géothermie : Parcelle cadastrée AE n°166

- Eolien : parcelles cadastrées ZYn°47 à 52, ZY n°22, ZX n°2, ZVn°34, ZZ n°18 et YA n°9.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessus .

Prime pouvoir d'achat

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Un décret du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Après Avis du Comité Social Territorial en date du 06/02/2024

Considérant que le montant de la prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents de la collectivité, dans une certaine limite ;

Considérant que la prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

Le Conseil municipal:

- décide d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 ;
- fixe le montant de la prime dans les proportions suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	200 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	200 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	

- décide que cette prime sera versée en une fraction sur le salaire d'avril.

Questions diverses

Audit Cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de faire un audit pour la reprise des tombes abandonnées au cimetière. Il souhaite qu'un adjoint se charge du dossier. Il charge Marc Choisy 2^{ème} adjoint de suivre ce dossier avec Jean-Pierre Cozette 3^{ème} adjoint.

Passage en LED pour l'éclairage du terrain de football

Monsieur le Maire a demandé un devis à la FDE80 pour le passage à l'éclairage LED sur le terrain de football. Des renseignements vont être pris au niveau de la Fédération Française de Football pour une éventuelle subvention.

Compteur local Longue Paume

Monsieur Letupe explique qu'il est allé voir au local de longue Paume comment était alimenté ce compteur qui n'est plus en service actuellement afin de pouvoir le remettre en marche. Un contact sera pris, si besoin, avec la SICAE.

Fin de la Séance 20h05

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 15 avril 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Harrissart Richard, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Butez Christophe, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine et Blot Lydie, Levasseur Yohann.

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes

Lecture du précédent compte rendu

Convention FDE80 projet Géothermie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation thermique de l'école maternelle, ancienne mairie, école élémentaire, cantine, garderie et Salle des fêtes, bibliothèque et deux logements et la création d'une chaufferie commune sur la base du rapport envoyé par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et propose de confier à la Fédération la réalisation de l'isolation ainsi que le remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments par une géothermie sur sondes.

La Fédération assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux et mettra en place pour la commune une maintenance adaptée à l'installation.

Ces marchés rentrent dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux sous mandat de la Commune, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités ».

Le montant prévisionnel des études est estimé à 124 026.00 €HT

Le plan de financement des études est le suivant :

	MONTANT
Fond de concours ETUDES – FDE80 (80% du montant HT)	67 960,00
Reste à charge collectivité	33 980,00 €
TOTAL OPERATION TTC	101 940,00

Le cout estimatif définitif des travaux sera établi à l'issue des études avec le plan de financement et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet de rénovation thermique de l'école maternelle, ancienne mairie, école élémentaire, cantine, garderie et Salle des fêtes telle que présenté par Monsieur le Maire.
- approuve la convention à passer avec la Fédération pour la réalisation de l'isolation ainsi que le remplacement des systèmes de chauffage des bâtiments par une géothermie sur sondes sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes.
- Décide d'inscrire au budget la totalité du coût des études, TVA comprise.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (CCRT80, Etat, Région,...), à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.

Appel d'offre « technologies et moyens d'impression » Somme numérique

La secrétaire de mairie présente au conseil la proposition de Somme Numérique pour l'adhésion à un groupement de commande pour les moyens d'impression. Considérant que ce groupement de commandes peut faire faire de grosses économies à la commune .

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique lorsque le contrat de la commune avec Konica arrivera à terme soit en 2027. Le conseil municipal donne son accord pour que monsieur le Maire signe les documents se rapportant à ce groupement de commande

Renouvellement convention avec le CDG 80 médecine Préventive

La secrétaire explique aux conseillers que la convention avec le centre de Gestion de la fonction publique territoriale est arrivée à terme et qu'il faut donc délibérer pour la renouveler. Le conseil municipal donne son accord et approuve le projet de convention avec le CGD80 et autorise monsieur le Maire à signer cette convention avec effet au 1^{er} janvier 2024

Avancement de grade d'une ATSEM

Monsieur le Maire explique que le centre de Gestion de la fonction publique territoriale à envoyé une proposition d'avancement de grade pour notre ATSEM titulaire. Pour ce fait il faut créer le poste d'agent territorial spécialisé des écoles de 1^{ère} classe. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 21.95 h/semaine relevant de la catégorie C .

Mise au point concernant la mise à disposition des salles communales aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif que la commune possède un tableau précis d'utilisation des salles communales par les associations. De plus, vu le coût de plus en plus élevé de l'énergie, il propose une participation pour le chauffage aux associations occupant les salles communales. Monsieur le Maire souhaite que ce sujet soit étudié par la commission fêtes, cérémonies et associations afin de trouver une solution équitable.

Questions diverses

Réserve incendie

Le SDIS80 (service départemental d'incendie) a fait savoir à monsieur le Maire que certaines réserves incendies de la commune n'étaient plus conformes et qu'il est nécessaire soit de les remplacer par des bouches au ras du sol (coût approximatif de 17000 € pour les 5 soit installer des bouches d'aspiration dans les réserves actuelles (coût approximatif 30000 € pour les 5).

Le conseil valide le devis du SIAEP pour les bouches au ras du sol et charge monsieur le Maire de prendre contact avec le SDIS pour valider les décisions.

Demande la pose d'un miroir rue des neuf mines

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une riveraine de la rue des neuf mines qui souhaiterait la pose d'un miroir au carrefour avec la ruelle Goret et ceci pour favoriser la visibilité aux véhicules venant de la ruelle Goret.

Le Conseil municipal ne voit pas l'utilité de ce miroir et pense que les usagers de la rue des neuf mines ne devraient pas emprunter le ruelle Goret pour rejoindre leur domicile.

Place des Clos

Messieurs Harrissart ,Letupe et Levasseur ont commencé à étudier le réaménagement de la place des Clos. Ils souhaiteraient connaître le positionnement des conseillers quant à l'avenir du terrain de longue Paume actuel (en craie). Le conseil municipal à la majorité des voix (13 contre 2) est favorable au retrait du terrain en craie.

Monsieur Harrissart demande à pouvoir solliciter le Cabinet VERDI et notamment monsieur Accloque afin d'avoir une estimation du coût de réaménagement de la Place.

Fin de séance 20h00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 10 juin 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, , Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Harrissart Richard, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine et Levasseur Yohann.

Pouvoir : Mr Butez (à JL Grimal)

Absents : MM Choisy Marc et Blot Lydie

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes

Lecture du précédent compte rendu

Convention EPF friche rue haute

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'engager les démarches d'acquisition et de réhabilitation de la friche rue Haute, il est nécessaire de signer une convention avec l'EPF (établissement public foncier). Si le propriétaire accepte de vendre, l'EPF s'engagera à acquérir le terrain, réaliser les travaux de démolition, de dépollution avant de rétrocéder à la commune qui elle, vendra la partie constructible à l'AMSOM.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder à sa signature.

Protection sociale complémentaire

La secrétaire de mairie explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 la commune à l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Le conseil municipal doit décider de la participation mensuelle avec un minimum de 7€ par agent souscrivant un contrat. Cette proposition sera soumise au comité social Territoriale qui devra se prononcer. Seulement après l'avis du CST la commune devra délibérer.

Le conseil municipal sur proposition de monsieur le Maire décide de participer à la protection sociale complémentaire à hauteur de 10 € par agent à 10 voix pour et 2 contre (Mme Caule et Madame Grimal qui souhaitent donner plus).

Devis Verdi Travaux voirie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise VERDI d'un montant de 24 620.88 € TTC pour des travaux de voirie, bordures et trottoirs sur la commune (programme voirie 2024-2026).

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Terrain football

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie du notaire de Monsieur Floury propriétaire du terrain de football. Celui-ci nous interroge pour savoir si la commune serait intéressée pour acheter le terrain pour lequel la commune a signée un bail emphytéotique de 50 ans pour un montant de 35000 €.

Monsieur le maire va essayer d'avoir des précisions sur le prix éventuel d'achat et reviendra ultérieurement vers les conseillers.

Application intramuros

Monsieur le Maire informe le conseil que La communauté de Communes du Grand Roye a souscrit récemment à l'application mobile « Intramuros », proposée par Somme Numérique à un coût préférentiel. La cotisation supportée par la Com de com intègre l'abonnement de ses communes membres.

Cette application gratuite permet aux communes: d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune ou intercommunalité, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.
Le coût unique pour la commune est de 250 € HT pour la mise à disposition de l'application.
Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'Intramuros.

Devis columbarium et règlement cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise HEDIN d'un montant de 8915.00 € TTC pour le rajout de 9 cases au columbarium du cimetière communal.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le règlement du Cimetière doit être revu. A cet effet monsieur Cozette s'est renseigné auprès de la mairie de Montdidier afin d'avoir un exemple. Monsieur le Maire pense qu'il serait bon de demander également des avis à des communes de même taille que Rollot comme Trois Rivières ou Davenescourt.

Cette révision du règlement devra faire l'objet d'un travail en commission.

Tournée Ville à joie

Monsieur le Maire a présenté à tous les conseillers une demande de la communauté de communes concernant la tournée « Ville à joie ». Il demande leur avis sur une éventuelle participation à cette manifestation cette année (en septembre ou octobre 2024). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite cette année à cette demande car il y a déjà beaucoup de manifestations prévues sur la commune en 2024.

Questions diverses

Acquisition terrain chemin blanc

Monsieur le Maire explique qu'il est en pour parler avec la famille Foyart pour acquérir la parcelle de terrain leur appartenant chemin blanc pour l'intérêt général afin d'y faire des plantations et de lutter contre le ruissellement.

Feu d'artifice

Le conseil municipal confirme le choix de la commission de tirer le feu d'artifice le 13 juillet au soir cette année et valide le devis pour ce feu d'un montant de 2500 € TTC.

Flash info

Un flash info va être édité dans la semaine afin d'annoncer toutes les manifestations à venir et de permettre aux administrés de s'inscrire pour le repas du 14 juillet.

Fin de séance 20h30

Liste de nos commerçants & artisans

- **La maison de beauté** 1 bis rue du Four tél : 03 22 73 09 70
- **Bucamp Couverture Zingerie** 7 rue des Clos Tél: 07 82 54 26 12
- **Forever Living Products** Tél : 06 33 40 62 34 Rollot
- **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- **Les 3 M Bar-Tabac-Presse-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine
Tél : 03 22 78 02 81
- **Boulangerie – Pâtisserie du 107** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux** Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36
Mail : contact@novaxis.fr
- **Ledoux Gérard & Fils** Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien, Espaces verts
Pelets de chauffage. 24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC** Isolation, aménagement de combles, Charpente
2 Hameau de la Villette Tél : 03.22.87.89.56
- **France Famille Services** à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) www.france-famille-services.fr
- **Entreprise agricole** Jean-Pierre Vincant Baticle Route de Beauvoir
Mobile : 06 08.71.08.05
- **Menuiserie – ébénisterie** Tabary 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- **Fleur de Jasmin** - Produits Avon - Cosmétiques - Bijoux Fantaisies - Accessoires Tél : 06 09 80 96 07
damecalou@live.fr
- **Le Petit Atelier** Tapissier d'ameublement Couture-retouches 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- **Les Écuries de la Madeleine**, Pension chevaux. 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- **Aux pat 'à l'eau**, Toiletteur 55 bis rue de la Madeleine · 06 23 25 04 59
- **BJD AUTO** 76 rue de la Madeleine
- **JESSPIECES** 76 rue de la Madeleine
- **PAT'ATTITUDE** Educateur comportementaliste Canin. 06 38 03 10 88
- **TAXI Monsieur Aïssa MESBAH** 4 rue Haute Tél : 06 64 36 79 77
- **Les Prairies de Regibaye.** Maraîcher, Hameau de Regibaye, 80500 Rollot
- **Les poulets de la place Galland** (poulets prêts à cuire) Tél : 06 30 61 79 77 Nouveau à Rollot
- **Puille Batiment** 1 rue de Pronac Rollot Tél : 06.74.32.09.78 Nouveau à Rollot

✓ **NOUVEL ARTISAN**



✓ ENVIRONNEMENT

Rappel : stationnement interdit sur les espaces verts

Interdiction de l'arrêt et du stationnement des véhicules sur les espaces verts de la commune de Rollot. L'arrêt ou le stationnement des véhicules sont interdits et considérés comme gênant sur les pelouses, plantations et/ou tout autre espace vert sur l'ensemble de la commune.

✓ RENSEIGNEMENTS UTILES :

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chéquier 0892 683 208



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDENBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69



PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le **3237**. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées.

PHARMACIE DE LA MAIRIE

Adresse : 14 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 08 46

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

PHARMACIE DESEQUELLES

Adresse : 3 rue de Roye – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 48

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

PHARMACIE FAUQUET

Adresse : 20 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 50

Horaires d'ouverture Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

✓ LOCATIONS DE SALLE :

Salle des fêtes (200 personnes) maximum debout - Salle Multifonctions (50 personnes) maximum

S'adresser à la mairie pour réservation (voir site internet de la commune)

Stationnement devant la salle des fêtes interdit.

Permanence des Conseillers Départementaux du Canton de Roye

Une permanence des Conseillers Départementaux, Mme Josiane Hérouart et M. Wilfrid Larcher, se tiendra le mardi 22 novembre de 17h30 à 18h30 en Mairie de Rollot.

Contacts :

Mme Josiane Hérouart 03.22.71.97.05 E-mail : jherouart@somme.fr/ M. Wilfrid Larcher

07.82.78.02.77 E-mail : wlarcher@somme.fr

✓ MANIFESTATIONS ROLLOTOISES

Quand sortir à ROLLOT ?

Retrouvez tous nos événements : sportifs, festifs, culturels et gastronomiques.

Partager des moments forts ensemble, c'est important ; car chaque petit bonheur participe à l'épanouissement personnel de chacun.

L'agenda est mis à jour régulièrement pour vous permettre de partager au mieux l'esprit de notre village :

Liste des manifestations	Date 2024-2025	Organisateur	Téléphone
Soirée Halloween	2 Novembre 2024	Familles rurales	
Brocante vintage	Samedi 10 Novembre 2024	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Cérémonie au monument 11h	11 Novembre 2024	Mairie	0322782847
Bourse aux jouets	17 Novembre 2024	Familles Rurales	0613504042
Concours de belote	Samedi 23 Novembre 2024	RAC	0670766933
Repas des Ainès	Dimanche 1 Décembre 2024	Commune	
Concert	Samedi 7 Décembre 2024	Au pré d'Isidore	0659205755
Parade de Noël	Samedi 21 Décembre 2024	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Réveillon de l'AN	31 décembre 2024	RAC	0670766933
Brocante en salle	Dimanche 2 Février 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Soirée Année 80 - 90	Samedi 8 Février 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Soirée mister	Samedi 15 Mars 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Pâques	Samedi 19 Avril 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Concert à la ferme	Dimanche 17 Mai 2025	Au pré d'Isidore	0659205755
13 et 14 Juillet	Dimanche et Lundi	Commune	
Foire marchande et brocante	Dimanche 1 Juin 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Concours de pétanque		La Boule Rollotoise	0645549146
Fête de Rollot	2 et 3 Août 2025	Commune	
Bal VILAJÔ	Samedi 30 Août 2025	Au pré d'Isidore	0659205755
Concours de pétanque	Samedi 30 Août 2025	3M	
Concert à la ferme	Samedi 27 septembre 2025	Au pré d'Isidore	0659205755
Salon d'automne	Dimanche 12 Octobre 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Brocante Vintage	9 Novembre 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649
Parade de Noël	20 Décembre 2025	Comité des Fêtes Rollotois	0631597649

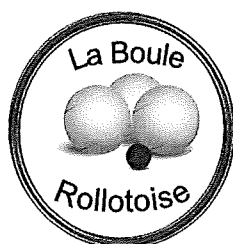
CONTACTS ASSOCIATIONS



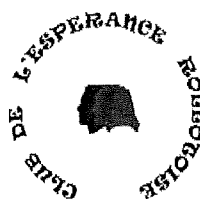
Comité des Fêtes Rollotois
 ☎ 06 31 59 76 49



Football
 R.A.C
 ☎ 03.44.85.14.74



La Boule Rollotoise
 ☎ 06 45 54 91 46



Espérance Rollotoise
 ☎ 03.22.78.29.27



Société Communale de
 Chasse
 de Rollot
 Tél : 06 81 57 17 44

Club Colombophile



Club Colombophile Rollotois
 ☎ 03.22.78.28.18



Club de Tir de Rollot
 ☎ 06 85 56 27 69
<http://www.tir-rollot.com>



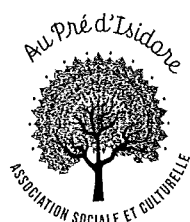
Familles Rurales
 ☎ 06.13.50.40.42



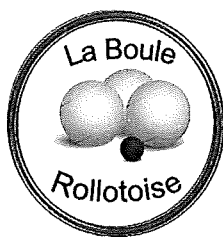
Pronastrum
 ☎ 03.22.78.28.60
<http://pronastrum.free.fr>



Comité Rotincia
 ☎ 03.22.78.28.60
<http://www.rotincia.org>



Au Pré d'Isidore
 ☎ 06 59 20 57 55



La nouvelle association la Boule Rollotoise prend forme.

De nouveaux responsables.

Les membres du bureau sont : Président M. Bracke Cyril – Trésorier M. Grimal Benoit.

Depuis septembre 2024, la nouvelle association de boule a vu le jour à Rollot, " La Boule Rollotoise" accueille les passionnés de pétanque dans un cadre bucolique.

Un esprit convivial.

Aujourd'hui, le club compte 10 membres adhérents.

Mais au-delà des ambitions futures, le club veut avant tout permettre aux membres de passer un moment convivial.

L'important c'est de prendre plaisir à jouer.



Mesdames, Messieurs,

Vous êtes à la retraite, venez nous rejoindre pour un moment de convivialité.

Nous vous rappelons que nous organisons des après-midi récréatives tous les mardis de 14 h à 18h, des jeux divers (Belote, Tarot, Triominos, etc..) et notre repas mensuel, à la salle des associations.

Contacts : Président : Jean-Claude Marcq Tél : 03.22.78.21.90

Vice Présidente : Mme Jeannette Leguern Vice Présidente Tél 03.22.78.30.27

Secrétaire : Sylvie Baudoin : Tél : 03.22.78.34.16

Trésorier : M. Claude Beaudoin Tél : 03.22.78.34.16



ROLLOT



SALLE DES FETES

**lundi 28/10 mardi 29/10
mercredi 30/10**

**ATELIER CRÉATIF , CUISINE
ET FOOT (prévoir crampons ou baskets)
si météo bonne**

INSCRIPTION SUR PLACE à partir de 14h30

GOUTER INCLUS

TARIFS

ADH.....12€ LA SEMAINE

N/ADH...16€

HALLOWEEN

**rendez vous le jeudi 31 octobre 14h15 salle des fêtes
pour notre traditionnel défilé des petits monstres, au
programme récolte de bonbons**

Sorcières, vampires, zombies ... on vous attend .

**Amis,familles on compte sur vous , et possible de nous
déposer votre participation à la salle.**

Gouter offert et café pour les parents accompagnants.